

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mil-vingt-six, le 22 juillet à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal de la Commune de Romagnieu (Isère) s'est réuni en Mairie.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juillet 2026

Présents : Steven BERNARDIN, Maryline BILLAUD, Françoise BOUCHER, Noël CASTE, Régine COMBE, Fabrice DANNA, Christophe DURET, Nathalie FAVRE, Georges GRANGE, Béatrice JACQUET, Louis LE GUILLOU, Chantal PEGOUD, Vanessa PERRIN, Bernard PIERRE, Céline REVOL, Marc RIBET, Carine TRILLAT,

Adrien SIMON, arrivé à 19h20

Carine VENTAJA arrivée à 19h26

Présence d'une personne en public.

Secrétaire de séance : Béatrice JACQUET

2026-066D - Vente avec cession d'une partie du chemin communal de la parcelle ZI 205(délibération)

Madame le Maire explique qu'elle souhaite procéder à l'aliénation d'une partie d'un chemin rural situé sur la parcelle ZI n°205 pour permettre son transfert à son propriétaire privé Monsieur Ferreira. Pour ce faire, la commune fait appel au géomètre ISAGEO pour délimiter matériellement le tènement (pose d'une borne) devis pour celle-ci : 1 530euros HT et 1 836, euros TTC, le terrain à céder est d'environ 120 m².

Cette bande de terrain sera vendue par la commune à son acquéreur au prix de 0,50 cts d'euros le m² (soit 60 euros).

Les frais de notaire d'un montant d'environ 400 euros. L'opération sera de 2 296 euros maximum.

L'acquéreur prendra à sa charge le solde, le géomètre, le notaire et l'achat du terrain

La commune prendra à sa charge la somme de 500 euros.

Entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil, à l'unanimité.

➤**DÉCIDE** de céder la parcelle cadastrée ZI 205 d'une contenance d'environ 120 m² à Monsieur Ferreira pour un montant de

➤**ACCEPTE** le devis du géomètre ISAGEO proposé et la répartition des coûts comme résumé ci-dessus pour rendre possible cette cession.

➤**AUTORISE** Madame Le Maire à signer tout document visant à réaliser l'opération de cession et le devis d'ISAGEO

Ainsi délibéré, en séance à ROMAGNIEU, le 22 juillet 2026

Le Secrétaire de Séance,

Béatrice JACQUET



Le Maire,

Céline REVOL

